LISTE DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU JEUDI 22 JUIN 2023

Présents : Armand Hermans, président du CPAS

Louis Waxweiler, Jane White, , Marc Joseph, Bernard Carpriau, Annie Vanderhaegen, Jacqueline Moreau, Guido Schollen conseillers du CPAS

Rudi Seghers, directeur général Adjoint Audrey Monsieur, directeur général

Absents:

Excusés: Houda Khamal Arbit, Carol Delers, Arlette De Ridder, conseillers du CPAS

Le président ouvre la séance à 18h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 25 mai 2023

B. SEANCE PUBLIQUE

1. Services financiers - Comptes annuels 2022

le Conseil du CPAS accepte sa partie des comptes annuels 2022

- 2. Politique et organisation Notification des décisions du bureau permanent
- 3. Politique et organisation Définition du concept de gestion quotidienne

Le Conseil du CPAS redéfinit le concept de gestion quotidienne

4. Politique et organisation - Connaissance du contrôle organisationnel - Reporting 2022

Le Conseil du CPAS prend note du rapport annuel sur le contrôle organisationnel 2022.

5. Politique et organisation - Rapport annuel 2022

Le Conseil du CPAS prend note du rapport annuel 2022.

6. Politique et organisation - Assemblée générale de l'OFP Prolocus

Le Conseil du CPAS prend note de l'Assemblée générale de l'OFP Prolocus.

7. Centre de services locaux et services à domicile - Contribution kilométrique Centrale Moins Mobiles (CMM)

le Conseil du CPAS accepte que les utilisateurs de la Centrale des Moins Mobiles paient 0,42 euro/km aux conducteurs à partir du 1er juillet 2023.

8. Service social - Adhésion au réseau régional Participation aux loisirs

le Conseil du CPAS accepte de rejoindre le Réseau régional pour la participation aux loisirs Noordrand, le budget et le protocole d'entente qui l'accompagnent.

9. Agence Immobilère sociale - Etat des lieux de l'inclinaison AIS dans la société de logement Providentia région Halle/Vilvorde-Midden

le Conseil du CPAS prend acte de l'état des lieux concernant le basculement de l'AIS du CPAS Wemmel dans la future société de logement Providentia région Halle/Vilvorde-Midden

- 10. Points ajoutés Approbation des points ajoutés à l'ordre du jour en cas d'urgence
- 11. Points ajoutés Accord de ne pas transférer les contrats de location entre Providentia BV en tant que « société de logement acquéreuse » et le CPAS Wemmel en tant que « transfert d'agence de bureau de location social »

le Conseil des CPAS approuve l'accord de transfert

Au nom du CPAS,

Le directeur général Audrey Monsieur Le président du CPAS Armand Hermans

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 26/06/2023.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons

référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer.